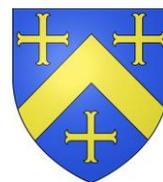


# L'essentiel de Château



CHÂTEAU sur Epte

LES BORDEAUX  
DE ST CLAIR

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi d'habiter à Château sur Epte, *Les Bordeaux de st Clair*, Le Conseil Municipal et moi-même sommes très heureux de vous y accueillir.

Bienvenue en Normandie, Bienvenue à Château.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil, les premières informations utiles à votre arrivée.

Château sur Epte a la particularité d'avoir un patrimoine classé et inscrit au Bâtiment de France.

Le site de Château- sur- Epte est situé à Château le haut (\*) sur une butte féodale qui domine le territoire de la commune à 100 mètres environ d'altitude. La rivière l'Epte longue de 113 km est un affluent rive droite de la Seine, traverse le village et délimite la région de Normandie et de l'Île de France, les départements du Val d'Oise et de l'Eure.

Château sur Epte compte 658 habitants, et se trouve dans le Vexin Normand à proximité de la RN14 entre Paris à 74kms et Rouen à 56 kms.

Très bien situé et souvent envié pour l'ensemble de ses commodités :

Maison de Santé, Ecole, Dépôt de pain-Epicerie, Assistantes maternelles. Votre nouvelle commune compte également plusieurs entreprises. N'hésitez pas à les interroger pour vos travaux et dépannages.

Château-sur-Epte est rattaché à la communauté de communes du Vexin Normand.

Ce qui vous permettra de bénéficier de tarifs privilégiés des piscines de Trie-Château et d'Etrépagne, de la Médiathèque, des centres de loisirs et de la crèche capucine à Gisors. Sachez en profiter, venez vous renseigner en mairie.

Et pensez également que **la voie verte Gisors-Gasny (ancienne voie ferrée désaffectée et future liaison Paris Londres) longue de 28 km passe aux Bordeaux de st Clair.**

Alors le week-end prenez votre vélo, votre trottinette ou votre bâton de marche et allez à la découverte de votre nouvelle région.

Enfin soyez conscient que le Conseil Municipal, le personnel communal et moi-même sommes à votre disposition pour tout ce qui concerne de loin ou de près la vie de votre nouvelle commune.

À TRES BIENTÔT

Nathalie Caillaud

(\*) Il appartient à l'association Héritage historique

## Le secrétariat de mairie

Nadine, notre secrétaire vous accueille :

Le lundi de 10 h à 12 h

Du mardi au jeudi de 14 h à 17 h

Le vendredi de 14 h à 17 h 30



## Nos coordonnées :

Mairie de Château sur Epte

1 route de Paris

27420 CHÂTEAU SUR Epte

01 34 67 60 18

[mairie.chateausurepte.27@wanadoo.fr](mailto:mairie.chateausurepte.27@wanadoo.fr)

[www.chateau-sur-epete.fr](http://www.chateau-sur-epete.fr)

Page facebook : Mairie de Château sur Epte

# Enfants - Scolarité

**Assistants maternelles** - Si vous souhaitez avoir des renseignements sur les assistantes maternelles de la commune, la Mairie dispose d'une liste.

**Ecole** - La commune dispose d'une école, maternelle et primaire, vos enfants pourront être scolarisés de la petite section au CM2. L'accueil des enfants se fait dès de l'âge de 3 ans. La directrice de l'école, Mme SEIGNE prend en charge les inscriptions sur rendez-vous à partir d'Avril.

**Garderie** - L'école dispose d'une garderie le matin (7h00-8h30) et le soir (16h30-19h00). Toute inscription pour la garderie doit se faire auprès de nos animatrices Laura et Vanessa.

**Cantine** - L'école dispose aussi d'une cantine du lundi au vendredi sauf le mercredi, le service est assuré par Laura, Valérie et Vanessa. L'inscription de votre enfant se fait auprès de Laura.

Tél : 06 47 73 47 30

**Accueil de loisirs du mercredi** - La Communauté de Communes du Vexin Normand organise dans les locaux de la maternelle, un accueil de loisirs tous les mercredis sur le temps scolaire.

Contactez Mme Cécile LOISON pour une inscription soit par téléphone au 02 32 27 41 21 soit par mail [cecile.loison@ccvexin-normand.fr](mailto:cecile.loison@ccvexin-normand.fr)



Laura – Valérie - Vanessa

**Transports scolaires** - Les collégiens et lycéens disposent de cars qui vont au collège et lycée de Gisors. La participation familial annuelle est de 80 € par collégien et de 100 € par lycéen.

Le transport est assuré par la Région Normandie

[Nomad | Région Normandie](#)



Jessica - ATSEM

## La bibliothèque

La bibliothèque est à votre disposition (dans la cour de la mairie) le **mercredi de 14 h à 18 h** et le **vendredi de 15 h à 19 h**.

Tout au long de l'année, elle vous proposera des animations à thèmes variés (jeux de société, contes d'halloween, de Noël, des ateliers loisirs créatifs...).

Notre bibliothèque est en pleine expansion depuis qu'un partenariat s'est mis en place avec la Communauté de Communes du Vexin Normand, alors attendez-vous prochainement à des nouveautés.

Si besoin, Jade se fera un plaisir de vous renseigner : 01 30 27 45 43

[bib.chateau@wanadoo.fr](mailto:bib.chateau@wanadoo.fr)

Visible aussi sur facebook : bibliothèque Château Sur Epte



# Ordures ménagères

Les ordures ménagères sont ramassées le mercredi matin mais vous devez sortir vos poubelles le mardi soir. Pour le tri sélectif (poubelles jaunes), il faut se reporter au calendrier. **Les poubelles doivent être rangées après le ramassage.** Concernant les bouteilles et autres déchets en verre, ils devront être mis dans les containers situés sur le parking de la boulangerie, les Planchettes et rue de Vesly.



Pour tous vos textiles, un container Relais est installé sur le parking de la boulangerie, parfois les objets des uns peuvent faire le bonheur des autres.

Les poubelles sont fournis par le SYGOM. Si vous ne possédez pas les nouveaux containers, merci d'appeler le 0800 353 026. [www.sygom.fr](http://www.sygom.fr)

## Les tontes et le bricolage

Didier Boulé et Thierry Duval, cantonniers de la commune, assurent la collecte des déchets verts résultants de l'entretien des pelouses, tous les lundis matin (sauf jour férié qui sera reporté au mardi) d'avril à octobre. Les sacs (fournis en Mairie) doivent être déposés à l'entrée des habitations en bordure de la voie publique. Les branchages ou autres résidus d'arbres ne seront pas ramassés. Pas de collecte au mois d'août.



Pour un « bien vivre ensemble », les horaires de tonte et de bricolage sont réglementés même si nous comprenons que vous ayez des travaux et des aménagements à réaliser. Il est très important de respecter la quiétude de vos voisins.

**Votre mairie ramasse vos tontes !**

### Horaires des tontes et bricolage:

jours ouvrables de 8h30 à 12 h et de 14h30 à 20h

Samedis de 9h à 12 h et de 15 h à 19 h

Dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

## L'éclairage public

Vous constatez que l'ampoule du réverbère devant chez vous ou ailleurs ne fonctionne plus. N'hésitez pas à le signaler en mairie. Par contre, il faudra être patient car le coût est très important pour la faire changer. Nous attendons qu'il y en ait plusieurs à changer pour faire intervenir l'entreprise.

## La déchèterie

Vous avez accès à toutes les déchèteries du territoire. La liste et les horaires sont disponibles sur le site [www.sygom.fr](http://www.sygom.fr) . Pour y accéder, il faut demander votre vignette d'accès sur ce même site.

## Les feux

La réglementation sanitaire départemental stipule que les feux de déchets verts ou autres sont strictement interdits dans le périmètre urbanisé.

# Informations administratives



Si vous souhaitez faire une carte d'identité ou un passeport, vous devez prendre rendez-vous à la mairie de Gisors ou d'Etrépnay en ayant au préalable complété un dossier sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr).



Même l'achat des timbres fiscaux se fait en ligne sur [www.timbres.impots.gouv.fr](http://www.timbres.impots.gouv.fr)

---

## Journée Défense et Citoyenneté

Le recensement pour la JDC doit se faire dans les 3 mois qui suivent les 16 ans du jeune et est obligatoire.

Un site est désormais dédié à cette inscription [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr)

Vous pourrez à tout moment vous inscrire, modifier vos informations, visualiser votre convocation et l'imprimer, demander une exemption (sur justificatif) ou changer la date de JDC en cas de nécessité.

Le recensement en mairie reste toujours possible.

---

## Elections

Les inscriptions sur la liste électorale peuvent s'effectuer en mairie à tout moment avec votre carte d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

---

## Location de la salle des fêtes

Une salle des fêtes est à votre disposition à côté de la mairie pour vos réunions familiales. Le tarif pour les habitants de Château sur Epte est de 360 € le week-end en été et 410 € en hiver (du 15 octobre au 15 avril). Si vous réservez la salle et qu'il y a un jour férié accolé, 100 € de plus vous seront demandés. Vous avez aussi la possibilité de louer de la vaisselle (1,50 € par personne) ou un barnum (uniquement monté à la salle des fêtes) (300 €)

Les réservations se font à la mairie aux heures d'ouverture ou auprès de M. Martial Ragel (premier adjoint) au 06.78.80.72.40.

---

## Relève des compteurs d'eau

La commune gère entièrement son réseau d'eau potable. C'est pourquoi, dès la moindre question, il ne faut pas hésiter à venir en mairie.

La relève des index des compteurs d'eau se fait 2 fois par an (juin et décembre). Pour se faire, vous avez deux possibilités : soit vous souhaitez que nos agents passent à votre domicile (il faut alors prendre rendez-vous) soit vous nous envoyez en mairie une photo de votre compteur avec les chiffres bien lisibles.

Suite à cette relève, vous recevrez l'avis des sommes à payer du trésor public. Vous pourrez régler votre facture par chèque ou par carte bancaire. Vous avez aussi la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique en déposant un RIB en mairie. Si vous souhaitez un échancier, voyez directement avec le trésor public.

**Il est recommandé de surveiller régulièrement votre compteur.** Si vous constatez une consommation anormale, appelez tout de suite un plombier, cela évitera un montant important de votre facture. Si la fuite est avant compteur, prévenez la mairie qui fera intervenir Suez.

Vous vendez votre maison, contactez-nous pour nous informer de votre départ, nous viendrons relever votre compteur.

## Les boîtes aux lettres

Pour une meilleure distribution du courrier, il est impératif que vous mettiez **le nom de tous les membres de votre foyer ainsi que le numéro de votre rue**. En cas de non respect, votre courrier sera de retour à la poste de Gisors.



---

## Travaux et permis de construire

Dès lors que votre projet dépasse 5m<sup>2</sup> mais reste inférieur à 40 m<sup>2</sup> vous devez déposer une déclaration préalable de travaux (les terrasses ne sont pas soumises à déclaration). Au-delà, il faudra faire un permis de construire. Toutes modifications de façade, de clôture, de couleur, de matière, la pose de velux... sont soumises à autorisation d'urbanisme.

Il est désormais possible d'effectuer le dépôt des demandes d'urbanisme, au choix : auprès du secrétariat de mairie, ou sans se déplacer via un guichet numérique accessible à l'adresse internet suivante : <https://gnau6.operis.fr/gisors/gnau>

---

## Les petits plus de la mairie

### Le Noël des enfants

La commune offre un cadeau de Noël à tous les enfants jusqu'à 10 ans. Si votre ou vos enfant(s) sont déclarés en mairie, vous recevrez dans votre boîte aux lettres un catalogue de jouets, vous y ferez votre choix et nous retournerez celui-ci dans les délais impartis.

La remise du cadeau se fait accompagné d'un goûter et d'une animation et surtout il est remis par le Père-Noël en personne !!

### Le repas et le colis des seniors

Vous avez 65 ans et plus et n'êtes pas inscrit sur la liste électorale, présentez-vous en mairie, pour vous inscrire au repas des seniors de la commune qui est organisé chaque fin d'année.

Vous avez 70 ans et plus, inscrivez-vous pour le colis de Noël.

### Les commandes groupées

La mairie sait qu'il n'y a pas de petites économies. C'est pour cela que durant l'année, plusieurs ventes sont organisées, notamment vente de fioul domestique, de bois de chauffage, de pommes de terre et poulets fermiers... Bien entendu la commune fait tout son possible pour vous proposer des tarifs avantageux et des produits de qualité.

**ARRETE DU MAIRE**  
**N 22-10**

Le Maire de la Commune de CHATEAU-SUR-EPTE,

Vu les pouvoirs de police conférés au Maire en vertu de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales lui permettant de réprimer les atteintes à la tranquillité publique,  
Vu le Code de la santé publique, notamment son article R.1336-6 et suivants,  
Vu la loi n°99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants,  
Vu le Code Rural, notamment les articles L211-11 et suivants,

**A R R E T E**

**Article 1 :** Sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif et répétitif et notamment ceux susceptibles de provenir :

- de réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite ;
- des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, débroussailleuses, tailles haies, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques, etc. peuvent être effectués du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche ainsi que les jours fériés de 10h à 12h.

Toute infraction constatée en dehors des horaires autorisés au présent article sera sanctionnée d'une amende de **135 € et en cas de récidive le montant sera de 450 €**.

**Article 2 :** Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Faute de quoi, les aboiements répétés seront sanctionnés d'une amende de **50 € et de 135 € en cas de récidive**.

Les propriétaires de chiens errants sur la voie publique se verront sanctionnés d'une amende de **30 €**, dans le cas où la commune serait dans l'obligation d'emmener l'animal chez un vétérinaire afin d'avoir d'identité du propriétaire.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Préfet de l'Eure
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vexin sur Epte

Le présent arrêté sera affiché et publié conformément aux dispositions en vigueur.

CHATEAU-SUR-EPTE, le 12 mai 2022



Le Maire

Nathalie CAILLAUD

# La santé

## La maison médicale

Les professionnels de la santé seront heureux de vous accueillir. La maison médicale est composée de :

- 4 médecins généralistes
- 2 infirmières
- 1 psychologue
- 1 pédicure-podologue
- 1 diététicienne
- 1 orthophoniste
- 1 chirurgien orthopédiste
- 1 sage-femme
- 2 ostéopathes
- 1 masseur-kinésithérapeute
- 1 chirurgien dentiste – orthodontiste
- 1 psychomotricienne



Les secrétaires, Valérie et Isabelle vous renseigneront  
au 01 34 67 69 59

## Les commerces

### Au Fournil

Le dépôt de pain - épicerie est ouvert :

- Mardi, jeudi, vendredi, samedi de 7h15 à 13 h et de 16 h à 19 h
- Dimanche matin de 7h15 à 13 h



### Le Relais Normand

Restaurant routier ouvert du lundi au vendredi



Restaurant ouvert du mardi au dimanche



### Le P'tit marché

Tous les vendredis de 15h30 à 18h30



### La Casa di Olivio

Tous les dimanches soir sur le parking  
de la boulangerie

# Les entreprises, artisans et services de Château



**Blue'Elec**

Garnier Corentin  
Electricité Générale  
Tel: 06.03.31.97.19  
8, rue des Orchidées  
Château sur Epte 27420  
m.garniercorentin@gmail.com

**Métallerie / Serrurerie  
SARL ART TECHNO**



Portails, Clôtures,  
Garde-corps,  
Portes Métalliques ...

10 Route de Rouen  
27420 Château Sur Epte  
[www.art-techno.fr](http://www.art-techno.fr)

Contact Emmanuelle : 06 87 30 54 59 / Atelier : 01 34 64 23 65



**Cyril Roméo**  
Président

ecc.developpement@orange.fr  
06 71 16 82 77 / 02 32 27 14 39

- Produits et consommables d'hygiène
- Equipements de protection individuel
- Fournitures et peintures pour le bâtiment

141 route du Bel air-27150 Lonchamps



**Silvain THIBAUT**

47, rue Marcel Dassault  
92100 Boulogne-Billancourt  
T. 01 34 67 60 65 - F. 01 34 67 70 72  
silvainthibault@stb-electricite.fr



**VIDANGE  
FOSSE SEPTIQUE  
FOSSE TOUTES EAUX  
BAC DÉGRAISSEUR**

EARL DU DONJON  
Maxime & Alain CAILLAUD  
06 74 89 02 43 - 06 61 06 06 97  
donjon@orange.fr

7, chemin des Gardes  
27420 CHÂTEAU-SUR-EPTE  
N° d'agrément : 2016NENT270381



**De mèches et de barbe**  
La beauté des Hommes et des Femmes à domicile

06 19 60 01 25  
Facebook: Julie dmdb



**SILVIO DIAS**

**PEINTURE - VITRERIE  
PAPIERS PEINTS**

9 Impasse des Planchettes  
27420 CHATEAU SUR EPTE

Tél./Fax : 01.34.67.64.24  
dias.sylvio@orange.fr



**Alison esthétique**  
Esthéticienne  
Prothésiste onguilaire  
à Château-sur-Epte

07.50.98.31.89  
Alison esthétique  
Alison\_esthetique17

Prix d'ongles en gel :	
Manucure	40 à 45 euros
Rapassage	30 à 35 euros
Pédicure	25 euros
Épilation :	
Épave	5 euros
Manucure	10 euros
Manucure	10 euros
Manucure	10 à 15 euros
Manucure	10 à 15 euros
Manucure	10 à 15 euros



Net - hygiène  
Société de nettoyage et d'entretien  
Mr Inacio  
Gérant

20 rue des marais  
27420 Château sur epte

Port: 06 23 64 69 32  
TEL: 01 34 67 68 77  
inacio.fernando@neuf.fr



**Cimes & Racines**

Sebastien  
06 35 57 08 47

- DÉMONTAGE
- ÉBATTAGE DELICAT
- TAILLE ET SOINS DES ARBRES

7, rue de Gisors - 27420 Château sur Epte  
06 35 57 08 47



**Clean Garden**  
PARCS ET JARDINS  
Conseil - Création - Entretien

8, rue des Orchidées 27420 Château-sur-Epte  
cleangarden27@gmail.com  
06.03.31.97.19  
cleangarden27

**TAXI CLUB AFFAIRES**  
06 60 51 32 73



CONVENTIONNÉ CPAM  
TOUTES DISTANCES



zouaoui.viptransport@yahoo.fr



**accoucher serinement**

MARY PIGEON  
Doula

accoucher\_serinement  
06 14 10 07 31



**FERREIRA BÂTIMENT**  
TOUS CORPS D'ÉTAT  
Maçonnerie - Couverture - Carrelage - Isolation

06 50 64 42 75

# Numéros & adresses utiles

## Mairie

01.34.67.60.18

1 route de Paris

[mairie.chateausurepte.27@wanadoo.fr](mailto:mairie.chateausurepte.27@wanadoo.fr)

## Ecole Primaire / Maternelle

2 rue de la Libération

01.34.67.65.80

## Cantine / périscolaire

06 47 73 47 30

## Maison médicale

01.34.67.69.59

## Communauté de communes du Vexin Normand

5 rue Albert Leroy

27140 GISORS

02.32.55.89.50

[www.cdc-vexin-normand.fr](http://www.cdc-vexin-normand.fr)

## L'Agence Postale communale

01 34 30 98 90



CHÂTEAU-/EPTÉ

Restez informé en temps réel : téléchargez « Panneaupocket »

**LES ALERTES ET INFORMATIONS DE VOTRE MAIRIE SONT SUR PANNEAUPOCKET**

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

**SIMPLE ET GRATUIT**  
Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur App Store, Play Store ou AppGallery.

2 Ouvrez PanneauPocket, recherchez votre commune et cliquez sur le cœur situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris. Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

**BONNE UTILISATION !**

Disponible sur App Store | Disponible sur Google Play | Disponible sur AppGallery